

REGLEMENT DU CC VENCE : Section VTT saison 2024/25

I –PRESENTATION

Le club **CC Vence** est une structure, association loi 1901, affiliée à la **Fédération Française de Cyclisme** et fonctionne principalement grâce à des bénévoles. Le club est sous la responsabilité de son président.

La section VTT est une structure d'accueil ayant pour but de faire découvrir et aimer le sport et particulièrement le vélo à travers la vie associative et la diversité de ses activités proposées.

Tous les cyclistes doivent être en possession d'une licence FFC de l'année en cours et sont donc membres à part entière du club auquel ils adhèrent.

L'objectif global de la section VTT est d'amener le jeune à être autonome, par la pratique, la découverte et l'acquisition d'un ensemble de connaissances sur le VTT et son pilotage.

II – FONCTIONNEMENT, HORAIRES DES ENTRAINEMENTS

Les entraînements se déroulent en période scolaire :

- Tous les mercredis matin pour les très jeunes de 8ans au minimum
- Tous les samedis matin pour les plus de 12 ans

Le point de rendez-vous habituel est sur le parking du cimetière du bois de la Sine ou sur le parking en dessous de Gamm Vert à côté de la déchetterie lorsqu'il y a un déplacement. Le lieu est précisé d'une semaine sur l'autre et sera également noté sur le Groupe WhatsApp et/ou sur le Facebook du CC Vence.

En cas de conditions météorologiques difficiles (neige, pluie, grand froid, etc...) ou de non disponibilité des encadrants, une séance peut être annulée.

L'information sera transmise par WhatsApp dès que la décision d'annulation aura été prise.

Rendez-vous et pointage des présents se fait dès le début de la séance d'entraînement. Le jeune doit se présenter dès son arrivée auprès de son moniteur. La séance en début de saison, dure 2 heures pour la section du mercredi et 3 à 4 heures pour la section du samedi. La fin de l'entraînement sera précisée en fonction de l'éloignement du parcours choisi.

Nous ne laissons jamais un enfant seul à l'issue de la séance. Merci de prendre vos dispositions pour être à l'heure ou de prévenir en cas de retard.

III - ENCADREMENT ET RESPONSABLES DE LA SECTION

Le Président du Club est le responsable administratif de la section VTT.

Les moniteurs du Club sont responsables pédagogiques de la section VTT. L'équipe d'encadrement est constituée par ou moins un moniteur diplômé et également par des bénévoles. Leur disponibilité peut varier en fonction de leurs contraintes personnelles, familiales et professionnelles. L'encadrement des séances est assuré par des moniteurs diplômés et exceptionnellement, en cas d'indisponibilité de leur part, par des bénévoles pouvant animer la séance à minima grâce à leur niveau d'expérience

IV – ADMISSION

La section VTT est ouverte à tous les jeunes à partir de 8 ans jusqu'à pas d'âge.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Pour l'inscription, un dossier est remis aux parents, il devra être retourné dument complété et signé.

Ce dossier comprend :

- La fiche d'inscription au Cyclo Club de Vence
- L'acceptation du présent règlement intérieur signé par les parents et par l'enfant
- Le chèque de règlement correspondant au montant de la licence FFC et à l'adhésion au CC Vence.
- Sur le site de la FFC, la demande de licence doit être dument remplie par le futur adhérent ou pour son renouvellement notamment avec les justificatifs à scanner et à mettre dans l'espace de l'adhérent (questionnaire formulaire du certificat d'aptitude à pratiquer le VTT en COMPETITION, ou si moins de 3 ans, la déclaration sur l'honneur de bonne santé, le formulaire d'assurance, la photo et la carte d'identité) .

COMMUNICATION

L'information se fait essentiellement par l'intermédiaire des groupes WhatsApp du mercredi et du samedi, via notre page Facebook de notre site du CC Vence, par courriel et SMS. Il est donc indispensable de fournir des coordonnées complètes et valides tant téléphone qu'adresse mail.

ESSAI :

Tout nouvel adhérent bénéficie d'une ou deux séances d'essai.

L'encadrement se réserve le droit de refuser un jeune qui manquerait de motivation ou dont les performances physiques ne lui permettraient pas de poursuivre l'activité. L'adhésion ne sera effective qu'après la séance de test qui validera si le jeune a les aptitudes, la motivation et le matériel adapté à la pratique du VTT.

III – LA VIE de la SECTION VTT

PRESENCE ASSIDUE DES JEUNES

La section VTT n'est pas une garderie mais le lieu privilégié pour l'apprentissage des activités VTT, favorisant le développement de l'autonomie à vélo mais aussi dans la vie en général.

Chaque séance s'inscrivant dans une progression globale, une présence régulière, et une participation assidue à l'ensemble des activités est demandée.

L'absence d'un jeune devra être signalée au moniteur responsable dès que possible.

En cas de manquements répétés aux règles de sécurité (mise en danger de sa propre sécurité et/ou celle des autres) aux règles de vie commune, telles que le respect d'autrui, du matériel ou de la nature, si le jeune perturbe les séances par son comportement (non-respect des consignes, tricherie, mauvaise volonté ...), l'encadrement en informe les parents et prend des mesures adaptées qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

ROLE DES PARENTS DANS LA VIE DU CLUB

Les parents qui souhaitent accompagner lors des entraînements sont les bienvenus.

Lors des déplacements (notamment en compétition), le transport et l'accompagnement des enfants et des vélos sont à la charge des parents.

CC Vence est un club organisateur de loisirs et de compétitions, nous demandons aux parents un effort de participation à leurs mises en œuvre.

OBLIGATIONS

- Les parents ou les adolescents majeurs doivent faire : **leur demande de licence FFC directement sur leur site (<https://licence.ffc.fr>), et remplir ou fournir les documents demandés notamment le questionnaire de santé et/ou le certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport cycliste en COMPÉTITION, s'acquitter du règlement FFC et Club tel que décrit dans le bulletin d'inscription**
- **L'achat de la tenue est OBLIGATOIRE (Maillot minimum) se fait auprès du club. Les tarifs sont disponibles sur le site du CCVence.**
- **Bénévolat : Les adhérents du club ou les parents des licenciés acceptent de participer pendant au minimum une demi-journée à l'organisation des manifestations du Club et aussi être présent à l'Assemblée Générale Annuelle.**

MATERIEL

Il faut posséder un VTT (24 ou 26, 27,5 ou 29 pouces) léger en très bon état et en vérifier le fonctionnement avant chaque séance : pression des pneus, serrage des roues, passage des vitesses et efficacité des freins.

Chaque jeune doit toujours avoir avec lui pour une crevaison, le matériel de réparation adapté au type de roue, une pompe mais aussi, un dérive chaîne, un maillon attache-rapide, une patte de dérailleur, un câble de dérailleur,

Prévoir également un en-cas (barre de céréales) et de l'eau dans un porte bidon fixé au vélo ou dans un sac à dos de type « Camelback ».

TENUE :

Le port du casque à coque rigide et les gants adaptés à la saison sont obligatoires, voir des tenues de protection plus approprié en cas de compétitions d'enduro et de Down Hill.

Le port de la tenue du CCVence est fortement souhaité pendant les entraînements et obligatoire pendant les compétitions.

Par temps froid ou pluvieux, une veste coupe-vent respirante est nécessaire.

Les parents s'engagent à vérifier avant chaque séance que leur enfant est bien équipé.

COMPETITION

Le CC Vence est affilié à la **Fédération Française de Cyclisme (FFC)**. Ceci permet aux jeunes qui le souhaitent d'orienter leurs entraînements dans un but de compétition, sans la rendre obligatoire. Ils pourront ainsi participer aux différentes compétitions de la région. Les compétitions sont soit en catégorie VTT, ENDURO ou Descente DH (Down Hill).

Nous conseillons aux enfants dès les petites catégories de découvrir la compétition. L'entraînement en devient plus motivant dans un but de progression.

PRÊT DU MINIBUS

Le prêt du minibus est réservé exclusivement aux membres du CC Vence ou à leurs parents pour aller sur des spots éloignés de Vence soit pour des épreuves d'entraînement ou de compétition, sous certaines conditions :

- La demande doit être faite auprès du président du CC Vence, par le chauffeur qui est donc le responsable vis-à-vis du CC Vence. C'est forcément un adhérent du CC Vence ou un des parents vétériste, ayant sa licence et sa cotisation à jour sinon, en cas de soucis, l'assurance du minibus et de la remorque ne fonctionne pas. La demande doit être faite pour emmener un groupe de minimum 4 adhérents du CC Vence et au maximum 8.
- Le chauffeur doit être en possession d'un permis de conduire valide et doit évidemment s'engager à conduire prudemment en respectant le code de la route surtout en transport d'enfants et avec le format d'un minibus doublé par la longueur de la remorque VTT
- Le chauffeur s'assurera que le minibus est en parfait état pour rouler en toute sécurité (ceci inclut les compléments de pleins pour le bon fonctionnement du véhicule (huile moteur, liquide de frein, de refroidissement, de lave glace et état et pression des pneus) et également vérifier le bon fonctionnement des lumières, des clignotants et des feux de stop surtout avec la remorque. Il sensibilisera les personnes transportées sur le fait de ne pas salir en prenant le soin de s'asseoir sur des couvertures et de mettre leur éventuels déchets dans une poubelle plastique.
- Le chauffeur devra remplir au moment de la remise des clés chez le président ou le secrétaire du CC Vence, le carnet de prêt indiquant la date, son nom, le kilométrage départ, le kilométrage arrivé, la distance parcourue, le complément en litre de gasoil (sachant que la consommation moyenne est de 10 litres au 100km) et les éventuelles remarques (au 5 mars 22 par exemple, il manque les 2 enjoliveurs de roue du côté gauche).Le minibus sera ramené à son aire de stationnement (BD Joseph Ricord) et la remorque également, à son lieu de garage c'est-à-dire au parking en dessous de Gamvert. Ne pas mettre le frein à main de la remorque qui se bloque de temps en temps les roues, mettre des pierres sous les roues en guise de cale. Si toutefois le frein à main était mis, s'assurer au desserrage que les roues tournent librement car une des 2 roues a été usée prématurément sur une partie, je l'ai changé est mise en roue de secours.

IV – CONDITIONS PARTICULIERESAPPLICATIONS ET LIMITES

Ce règlement ne peut être définitif. Il se doit d'évoluer en fonction des nécessités que feront apparaître les pratiques ou un changement de statut du club.

Toute modification sera établie en réunion et soumise à l'approbation du bureau de l'association. Le responsable de la section VTT est chargé de l'application du présent règlement intérieur.

L'admission d'un jeune à la section VTT ne pourra être effective qu'après l'acceptation de ce règlement.

ACCEPTATIONS DU REGLEMENT

Le responsable légal de l'enfant :

Je soussigné(e)

Lien : père, mère, tuteur (entouré le bon champ) de l'enfant :

.....né(e) le/...../.....

Reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la section VTT du CC Vence et m'engage à le respecter ou le faire respecter .

Fait à Vence en double exemplaire, le : __ __/ __ __/ __ __

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Le vététiste

Je soussigné(e)adhérant à la section VTT du
CC Vence reconnaît avoir lu le règlement de l'école de VTT et m'engage à le respecter.

Fait à Vence le : __ __/ __ __/ __ __

Signature :